



Relation entre personne mineure et majeure.

Par **PourToujours**, le 17/05/2013 à 19:35

Bonsoir,

Voilà, je suis mineur et je suis en couple avec une personne majeure. Notre relation est secrète car mes parents pourraient porter plainte. Cependant, je souhaite leur annoncer quand j'aurais atteint ma majorité et leur dire, si ils me jugent ou quoi que ce soit d'autre, que c'est du sérieux et que ça dure depuis ...* ans ! Mais, pourront-ils avoir recours à la justice si ils savent que je sortais avec cette personne depuis que je suis mineure ? Cette personne risquera t-elle quelque chose ?

Merci d'avance pour vos réponses.
Cordialement.

Par **Lag0**, le 17/05/2013 à 20:29

Bonjour,

Vous ne dites pas votre âge ?

Si vous avez moins de 15 ans, effectivement, si vous avez des relations sexuelles avec un majeur, celui-ci risque gros !

Si vous avez plus de 15 ans, il ne risque rien à condition de ne pas avoir autorité sur vous (il ne faut pas que ce soit un professeur par exemple). Vos parents ne pourraient pas porter plainte simplement pour cette relation, y compris s'il y a rapports sexuels consentis.

En revanche, il faut que vous restiez sous l'autorité de vos parents, car sinon, là ils pourraient porter plainte pour soustraction d'un mineur à l'autorité parentale.